

SIX CONCERNS TO HAVE WHEN CHOOSING AN ELECTRONIC PAYMENT PROCESSOR

- 1- Ensure production and test databases are physically located in the CEMAC region. Indeed, Regulation COBAC EMF R-2017/06 RELATING TO INTERNAL CONTROL IN MICROFINANCE INSTITUTIONS in Article 71 (iii) provides that a microfinance institution that decides to outsource certain activities must “ensure the availability of all data in the territory of the State of its principal headquarters in CEMAC, notwithstanding all other arrangements made in the framework of its contingency and business continuity plans”
- 2- Ensure processor proximity is guaranteed for both physical field and remote interventions to provide 24/7 coverage
- 3- Ensure that payment methods (cards and other wallet) are made available within 2 days
- 4- Ensure that the entry ticket is proportional to the workload required for integration to the processor platform. In other words, make sure that you do not finance virtually all alone certain expenses (purchases of licenses, equipment overages, etc.) in place of the processor.
- 5- Ensure that recurring fees paid to the processor are such as to enable the activity to be profitable at the microfinance level
- 6- Favor POC (Proof of Concept) models before committing (signing the contract) to a particular processor

SIX PREOCCUPATIONS A AVOIR DANS LE CADRE DU CHOIX DU PROCESSEUR MONETIQUE

- 1- S'assurer que les bases données de production et de test sont physiquement situées dans la région CEMAC. En effet, le Règlement COBAC EMF R-2017/06 RELATIF AU CONTROLE INTERNE DANS LES ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE en son article 71 alinéa (iii) dispose que l'établissement de microfinance qui décide d'externaliser certaines activités doit « garantir la disponibilité de toutes les données sur le territoire de l'Etat de son siège principal dans la CEMAC, nonobstant toutes les autres dispositions prises dans le cadre de ses plans de secours et de continuité d'activité »
- 2- S'assurer que la proximité avec le processeur est garantie, tant pour les interventions physique sur site, que pour les interventions à distance, afin de bénéficier d'une couverture 24/7
- 3- S'assurer que le délai de mise à disposition des moyens de paiement (cartes et autre wallet) est inférieur ou égal à 2 jours
- 4- S'assurer que le ticket d'entrée est proportionnel à la charge de travail nécessaire pour son arrimage à la plateforme du processeur. Autrement dit, s'assurer que l'on ne finance pas quasiment tout seul certaines dépenses (achats de licences, suramortissements d'équipement, etc.) en lieu et place du processeur.
- 5- S'assurer que les frais récurrents payés au processeur sont de nature à permettre à l'activité d'être profitable au niveau de la microfinance
- 6- Privilégier les modèles de type POC (Proof of Concept) avant de s'engager (signer le contrat) avec tel ou tel processeur